

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick Mennucci - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 007-186/12/BC

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Massilia Marathon**

CABINET 12/7953/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le dimanche 25 mars 2012 se déroulera la 4^{ème} édition du Marseille Marathon. C'est un événement sportif populaire avec plus de 6 000 inscrits toutes courses confondues, 1 000 bénévoles sont mobilisés par l'organisation.

Il est organisé par l'association Massilia Marathon (loi 1901) créée en 1983 par Michel Parra, dans le but d'organiser des courses pédestres et en particulier la réalisation du 1^{er} Marathon de Marseille.

Depuis, dans le cadre de ses activités, Massilia Marathon a organisé diverses manifestations sportives telles que rencontres de football, journées multi-sports, raids. En 2008, l'Association Massilia Marathon a décidé de créer le Club de course à pied, en s'affiliant à la FFA, à l'UFOLEP et à la FSGT.

De fait, l'épreuve du marathon est inscrite au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme.

Pour rendre cette manifestation encore plus populaire, l'organisation propose en plus du Marathon, Semi-Marathon, du Relais des Entreprises, du Relais du Conseil Régional PACA et du MarathonKids, une nouvelle épreuve réservée aux femmes: « La Ladies».

Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2012

Afin de soutenir cet événement sportif qui se déroule à Marseille et contribue aussi à la promotion du tri sur le parcours de cette course, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met à disposition gratuitement divers moyens de propreté, collecte et de sécurité urbaine, durant toute la durée de l'événement, pour un montant total de mises à dispositions gratuites toutes prestations confondues de 32 955,01 euros, selon les modalités décrites dans la convention ci annexée.

Ainsi, la dite convention, en plus de préciser les modalités de collaboration, permet à la Communauté Urbaine de figurer comme partenaire de l'édition 2012.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 0004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole compte soutenir en matière d'attractivité et de valorisation du territoire, ainsi que de tri et valorisation des déchets collectés.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Massilia marathon.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 26 Mars 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mars 2012**

